

édito

A LCL, les années se suivent et se ressemblent puisque de fortes évolutions vont de nouveau intervenir en 2007.

Depuis janvier et tout au long de l'année se mettra en place la réforme BAP avec son lot d'évolutions impactant la BPP, la DSCF, la DMEI...

Et si le projet BAP reste un projet ambitieux, les moyens de le réaliser dans de bonnes conditions nous semblent bien faibles ou avoir été oubliés.

La mise en place de la réforme laisse bon nombre de questions sans réponse :

- Quels seront les effectifs ?
- Quel sera le rôle de chacun ?
- Avec que formation ?
- Avec quelle mission ?
- Avec quelle reconnaissance ?
- Quel intérêt et quel avenir pour LCL ?

Ne nous y trompons pas, l'encadrement de LCL, a besoin aujourd'hui d'être écouté, entendu et représenté afin de ne pas être victime des évolutions dictées par l'actionnaire.

Ainsi, le 20 mars, auront lieu les élections de **DP** et **CE**. Il est important de voter afin de choisir vos représentants cadres, ceux que vous jugerez le plus à même de défendre vos intérêts.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir recevoir notre publication. C'est très certainement qu'elle répond à un certain nombre de vos attentes et nous vous en remercions. Nous attendons vos remarques tant par courrier que par mail ou sur notre Blog.

Bonne lecture.

Sébastien BUSIRIS
Délégué National FO LCL



Réforme BAP



Les chaises musicales

En bref...

Le moral des Cadres s'effrite

Pour le troisième mois consécutif le baromètre LH2 baisse. Pour les observateurs, il n'y a pas d'éléments concrets, et c'est surtout au niveau des perceptions individuelles que l'on peut trouver des explications. Les cadres ne ressentiraient aucune amélioration de leur situation personnelle.

A méditer...

InFO Cadres LCL en ligne : <http://focadreslcl.org/>
Délégation Nationale FO LCL - BC 315-45
Tél : 01.42.95.12.05. Fax: 51075 Lotus: dsn/FO

Un cadre

doit-il obligatoirement être mobile fonctionnellement et/ou géographiquement ?



Jean-Marc DANQUIGNY
Direction du Marketing

La mobilité géographique ne doit pas être une condition à l'obtention du niveau cadre.

Elle doit se faire dans le cadre d'un accord prévoyant les compensations. Les zones géographiques doivent être précisées dès le départ.

La mobilité fonctionnelle me semble inévitable sur une longue carrière. Cependant, un réel effort de formation doit être réalisé à chaque réorientation.



Lionel AUBERT
DdR Midi

La mobilité fonctionnelle ou géographique n'est pas un critère essentiel dans l'exercice des fonctions occupées par la majorité de l'encadrement LCL. Les qualités de chaque salarié doivent, avant tout, être prises en compte.

Toute la difficulté résulte, en particulier en province, à ce que justement ces qualités puissent permettre d'obtenir sur place un poste, ce qui est souvent délicat.



Christian DUPUY
DdR Sud Ouest

La mobilité semble indispensable pour plusieurs raisons:

- Fonctionnellement. De part sa formation, un cadre a la capacité et surtout l'envie d'exercer plusieurs fonctions différentes. De plus, l'évolution de carrière vers le haut est très présente chez les cadres.
- Géographiquement. C'est malheureusement une obligation pour pouvoir aspirer à différentes fonctions hiérarchiques.



Laura FORT

Chargée d'animation de gestion d'assurance PREDICA

Peux-tu nous présenter PREDICA ?

C'est la filiale Assurances de Personnes du Groupe Casa, second assureur vie en France. LCL représente 24% du C.A. de Predica.

13 millions de contrats, 714 salariés, salaire brut moyen : 44 K€.

Comment as-tu vécu le rapprochement avec les UAF ?

Ce fut la découverte d'une autre culture d'entreprise qui a provoqué des moments intenses et créatifs en terme de négociations.

Ce moment a été l'écriture d'une nouvelle page de l'entreprise tout en respectant les valeurs de chaque groupe d'origine.

Quel est ton ressenti sur les relations PREDICA/LCL ?

On ne peut occulter que des tensions existent, mais le relationnel Predica/LCL dépend fortement de la stratégie politique décidée au niveau du Groupe Casa.

Les actions réalisées ont entraîné, dans le quotidien, une dynamique créative et une émulation.

interview

Que revendiquent les Cadres de PREDICA ?

Ils cherchent à redonner du sens au management par une amélioration des modes de fonctionnement et une clarification de l'organisation.

Ils attendent également une reconnaissance de leurs compétences transverses (capacité à mobiliser, capacité d'écoute, acteur de la progression professionnelle de leurs collègues)

FO chez PREDICA ?

FO s'implante progressivement et notre audience se développe. Pour rappel, le syndicalisme est encore peu ancré dans cette filiale. Mais aux dernières élections, FO a eu un élu en CE et un élu en DP.

MUTATION DANS LE GROUPE : Attention danger !

Depuis 2003, année d'acquisition du CL par CASA, de nombreux salariés ont quitté LCL et rejoint le Groupe CASA .

Il est certain que dans les années à venir, de nombreux salariés pourront être appelés à exercer des fonctions dans le Groupe.

Il est important de prendre en compte, à cette occasion, que le Groupe Casa, comme beaucoup de filiales, relève du régime général MSA et non du régime général Sécurité Sociale.

Ces salariés seront donc **polypensionnés** puisqu'ils auront eu une carrière professionnelle dépendant de secteurs d'activités affiliés à des régimes de base différenciés.

Pour le calcul de la pension de retraite, la loi Fillon impose une proratisation dans la détermination du Salaire Annuel Moyen de référence en fonction du nombre d'années d'affiliation au titre de chaque régime de base et du nombre de meilleures années à prendre en compte (25 meilleures années en 2008).

Mais, cette proratisation se révèle pénalisante pour les salariés dont la carrière a évolué sur des secteurs d'activités totalement différents.

Exemple :

Cas d'un salarié né en 1948 et partant en retraite en 2008 :

Calcul des meilleures années par régime :

- 15 ans dans le régime général : $15/40 \times 25 = 9$ années
- 25 ans dans le régime agricole : $25/40 \times 25 = 16$ années

Calcul de la pension :

- Pension régime général = Salaire Annuel Moyen (9 meilleures années) x taux x 60/160
- Pension régime agricole = Salaire Annuel Moyen (16 meilleures années) x taux x 100/160

La pension totale sera égale à la somme des 2 pensions.

Il est clair que cela ne sera pas neutre au niveau de la pension, surtout si l'on prend les 9 meilleures années du début de carrière d'un salarié. Dans l'exemple ci-dessus, si le salarié a commencé à travailler en 1968 et est resté à la MSA jusqu'en 1983, on comprend tout de suite !

Avant de signer et de partir, prenez bien en compte ces éléments...

REORGANISATION DU RESEAU : Beaucoup d'incertitude et d'à peu près

La nouvelle organisation du réseau se met progressivement en place et, malheureusement les craintes que **FO LCL** avait exprimées quant au flou artistique qui l'entourait lors de sa présentation, se confirment.

Pourtant, et nous n'avons eu de cesse de le répéter, les objectifs du projet sont positifs pour l'amélioration de la relation avec la clientèle.

Cependant, la précipitation de la Direction de LCL à mettre en œuvre cette réorganisation risque fort de provoquer des turbulences préjudiciables à sa réussite.

En effet, depuis le 2 janvier, des dysfonctionnements apparaissent :

affectations fantômes, habilitations inadaptées, hiérarchie inconnue et surtout... une grande incertitude de beaucoup de managers quant à leur devenir.

Ça et là, des salariés reçoivent leur nouvelle affectation : "chargé de mission".

Pour combien de temps ?

Sur quel poste futur seront t'ils affectés ?

Et comment ne pas évoquer le cas des salariés managers qui, à l'occasion de cette réorganisation, ont le sentiment d'être "**laissés au bord de la route**" bien que n'ayant pas démerité ?

FO LCL restera vigilante et en tout état de cause, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos interrogations voire vos inquiétudes.



Réforme BAP

IN **FO** CADRES

Elections PRO 2007

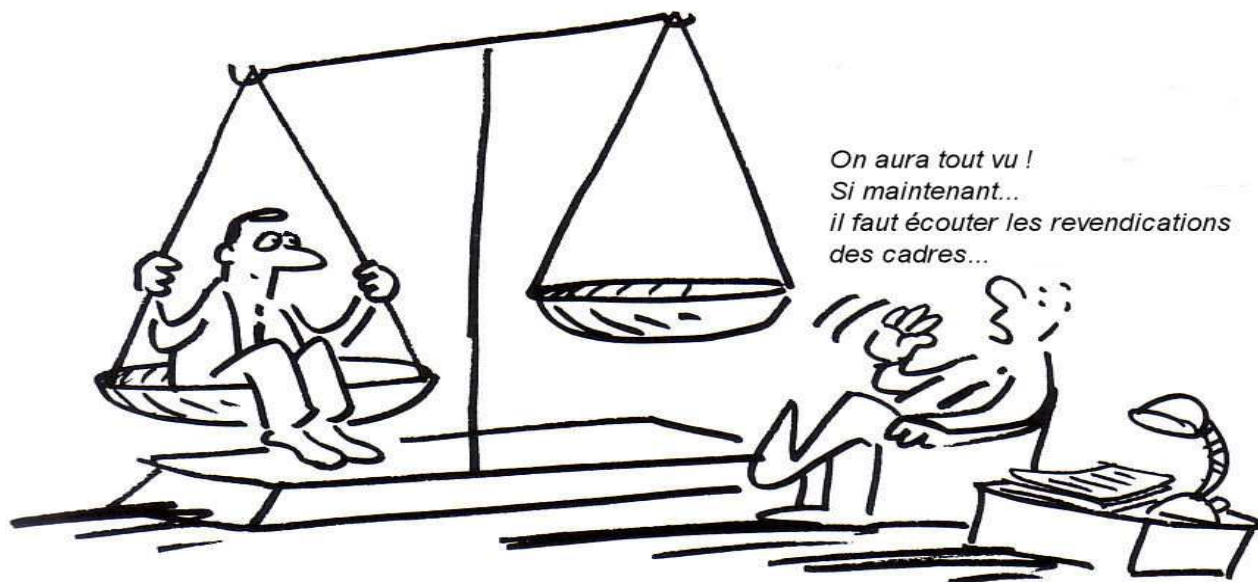
Plus que jamais, les Cadres ont leur mot à dire

Le 20 mars prochain auront lieu à LCL les élections de **Comités d'Établissements** et les élections de **Délégués du Personnel**.

Il est important que vous y participiez, voter est un droit acquis, C'est à VOUS de choisir vos représentants qui devront être vos porte parole pour 3 ans (au lieu de 2 auparavant).

Ce sont EUX qui donneront un avis en votre nom pour les réformes en cours et à venir, EUX qui défendront vos conditions de SALAIRE, de TRAVAIL et d'EMPLOI !

Alors, nous vous y encourageons. le 20 mars, Votez pour les élections de **CE** et **DP** afin que soient élus vos représentants Cadres.



Bien sûr, partout en France, des candidats **FO Cadres LCL** se présenteront afin de vous représenter au mieux avec courage, pragmatisme et détermination, pour faire qu'évolution puisse enfin rimer avec amélioration !

Et pourquoi pas vous ? Car les candidats **FO Cadres LCL** sont des CLP comme vous. Ils ont simplement eu, un jour, envie d'apporter leur pierre à l'édifice en étant acteur et non spectateur des évolutions de notre établissement.

Donner son avis dans les Instances Représentatives du Personnel, c'est participer au dialogue social, l'enrichir pour améliorer la vie dans l'entreprise.

Le 20 MARS 2007, nous comptons sur vous pour voter pour les candidats de FO cadres LCL.

Et peut être, vous-même, serez-vous candidat et élu pour améliorer conditions de travail, salaires et défense des emplois.

Contacts Cadres

J.P. CONTIVAL	Midi	L. PICHODO	IDF Nord
A. KRAUSKOPFF	IDF Ouest	J. MONELLO	RAA
J.M. CHEVALERIAS	Nord Ouest	J. DESCOURSIERES	Est
J.Y. HENRY	Siège	Y. FURAUT	Ouest
R. MICHEL	Méditerranée	C. DUPUY	Sud-Ouest